N° .....
PR_1_2021-2026

CONSEIL GENERAL

Commune de Grolley

Législature 2021-2026

Formulaire de dépôt

☐ **Amendement** ☐ **Postulat** ☒ **Proposition**
☐ **Question** ☐ **Résolution** ☐ **Motion d'ordre**

Mme / M. Grolley pour tou·te·s

Objet : Demande au Conseil communal de réaliser un Agenda 2030 local.

Texte : en annexe ☐ ci-dessous ☒

Face à des défis d'une ampleur sans précédent (dérèglement climatique, érosion de la biodiversité, etc.), la population attend des pouvoirs publics des réponses rapides, franches et efficaces. En Suisse, les communes ont une grande responsabilité parce qu'elles détiennent de nombreuses compétences essentielles à la réalisation d'actions en faveur du développement durable.

Aujourd'hui, ne pas prendre des mesures concrètes et fortes n'est plus une option acceptable et fait courir le risque de prendre un retard irréparable. Pour demeurer crédibles aux yeux de la population, les autorités publiques se doivent de mettre en place un ensemble d'actions cohérentes et efficaces, et de communiquer de manière transparente sur les progrès et les potentiels d'amélioration de leurs politiques. Les Objectifs de Développement Durables (ODD) d'un Agenda 2030 local offrent un outil concret pour cela et permet d'inscrire des initiatives locales dans un effort global.

L'Agenda 2030 en faveur du développement durable est un cadre international pour la durabilité. Il se décline en 17 objectifs à choix qui couvrent les plus grands enjeux économiques, sociaux et écologiques du moment, par exemple la réduction des inégalités (ODD 10), la préservation de la biodiversité (ODD15) ou la création d'emplois décents (ODD8).

La création d'un tel Agenda permettra de valoriser les démarches et les projets en faveur de la durabilité au niveau de notre Commune. Il assurera la mise en œuvre cohérente et concertée de mesures de durabilité dans la commune ainsi qu'une visibilité de l'engagement de la commune en faveur du développement durable.

Les communes sont encouragées, notamment en choisissant dans le portefeuille d'actions durables né de la collaboration entre l'Association des Communes Fribourgeoises et l'Etat de Fribourg, à créer leur propre Agenda 2030 local et même à structurer leurs plans de législature d'après celui-ci. **(https://communes-durables.ch/project/agenda-2030-local/)**

La création d'un Agenda 2030 local est facilité par l'Association Coord2, qui regroupe des cantons (dont Fribourg), des communes et des institutions romandes et du Tessin. Elle a notamment publié Le Guide

pratique de pour une implémentation locale de l'Agenda 2030. **(https://www.agenda2030.ch/index.php)**

L'agenda 2030 permettra de rassembler les actions et projets actuels et de les compléter au mieux dans un programme structuré, cohérent, basé sur des objectifs afin de mesurer par la suite les progrès accomplis.

Grolley, le 20 août 2021

☒ Signature ☐ Cosignataires en annexe

Qualification formelle à remplir par le Bureau

Préavis du Bureau	ACCEPTEE ☐	MODIFIEE en ……

Recevabilité à remplir par le Bureau

Recevabilité	FABORABLE ☐	DEFAVORABLE ☐

A remplir par le Secrétariat

Déposé Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Transmis à ☐ Conseil communal le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
☐ Conseil général
☐ Commission
☐ Autre

Cosignataires :

Nom	Prénom	Signature
1. Elbaum	Dan-Thomas	
2. Minder	Liliane	
3. Mottas	Valentine	
4. Schaller-Mottas	Benoît	
5.		
6.		
7.		

8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		
18.		
19.		
20.		

S’il y a plus de cosignataires, veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci